

Question écrite n° 728 de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE au Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique relative à la fiscalité liée à l'environnement

QUESTION :

Plus de 320 entreprises, tous secteurs confondus, ont répondu à la récente enquête de l'UCM relative aux performances environnementales des PME wallonnes et bruxelloises.

L'objectif de l'UCM était de réaliser un état des lieux, en 2013, des comportements, attentes et besoins des PME en matière d'environnement. L'UCM envisage de mener cette étude chaque année afin d'appréhender l'évolution de la gestion de l'environnement dans les entreprises et de leur apporter le soutien adéquat.

Quand il s'agit d'expliquer leur faible implication en faveur de l'environnement, les PME francophones révèlent manquer de soutien public (45,4 %).

Les raisons qui poussent les entreprises à devenir plus vertes sont, dans l'ordre : la protection de l'environnement, l'image de marque, les économies financières, la conformité réglementaire et l'avantage concurrentiel.

- Pourriez-vous nous dire sur le plan fiscal quelles sont les mesures déjà implémentées depuis le début de la législature dans la perspective des réductions d'énergie dans le secteur des entreprises et leur impact financier ?
- Existe-t-il de nouvelles mesures prévues avant la fin de la législature pour atteindre les objectifs belges en la matière ?
 - o Dans l'affirmative, quelles sont-elles ?
 - o Dans la négative, pourquoi ?

REPOSE :

Ce sont les régions qui disposent des compétences en matière d'environnement. Dans ces conditions, il est logique que ce soient elles qui prennent en première instance des initiatives. Lors de la présente législature, aucune initiative en matière d'impôt sur les revenus n'a été prise. En conséquence, aucune nouvelle disposition légale n'a été introduite. Il n'est pas envisagé à ce stade de prendre de nouvelles mesures fiscales en la matière d'ici la fin de la législature.

K.GEENS